

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 13 juillet 2007
(convocation du 2 juillet 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CARTRON Françoise, M. CASTEX Régis, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. JUPPÉ Alain, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL Jean-Didier à Mme BRACQ Mireille (à cpter de 13 h 30)	M. DUTIL Silvère à Mme. KEISER Anne-Marie
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	M. FAVROUL Jean-Pierre à M. FLORIAN Nicolas ((à cpter de 13 h 30)
M. BOBET Patrick à Mme PARCELIER Mureil (à cpter de 13 h 30)	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain ((à cpter de 13 h 30)
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André	M. JUPPE Alain à Mme WALRYCK Anne ((à cpter de 13 h 30)
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. CANOVAS Bruno à Mme CARLE DE LA FAILLE M. Claude (à cpter de 13 h 30)	M. LOTHAIRE Pierre à M. SIMON Patrick
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CASTEL Lucien à M. BANAYAN Alexis	M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel ((à cpter de 10 h 30)
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max ((à cpter de 13 h 30)	M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. CORDOBA Aimé à Mme CONTE Marie-Josée ((à cpter de 13 h 30)	M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC ((à cpter de 13 h 30)
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette	Mme TOUTON Elisabeth à Mme VIGNE Elisabeth ((à cpter de 13 h 30)
M. DUPRAT Christophe à M. MERCHERZ Jean ((à cpter de 13 h 30)	M. VALADE Jacques à M. JUPPÉ Alain

LA SÉANCE EST OUVERTE

**Pessac - SEML Route des Lasers - Attribution de deux subventions
d'équipement pour l'aménagement du parc technologique de la Photonique -
Unitec et la réalisation sur ledit parc du bâtiment EOLITE - Conventions -
Décision - Autorisation**

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet "Route des Lasers" développé sur un territoire allant de Bordeaux à Arcachon, constitue un véritable projet global de développement économique à dimension européenne.

Avec la mise en service, en 2010, du Laser Mégajoule (LMJ) dont le chantier a débuté en 2003 sur le site CEA du Barp, l'agglomération possédera un équipement de recherche scientifique d'ampleur internationale, dont un seul équivalent existera en Californie. Par son importance stratégique pour la France et par les technologies très innovantes qu'il mettra en oeuvre, cet outil offre l'opportunité d'un nouveau développement économique, avec la montée en puissance d'une filière de l'optique et des lasers. Pour accompagner et optimiser l'implantation d'un équipement de cette ampleur, favoriser l'implantation d'entreprises et attirer les compétences scientifiques et technologiques liées à ces thématiques, l'Etat, les collectivités territoriales, le Commissariat à l'Energie Atomique et plusieurs acteurs locaux se sont engagés dans le projet "Route des Lasers".

L'enjeu de ce projet, acté et soutenu par l'Etat en Comité Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (CIADT) de décembre 2002 et décembre 2003 est la création d'un pôle d'excellence mondialement reconnu.

L'implantation d'entreprises - ou de leurs sous-traitants - autour du LMJ, procède d'une logique technique et industrielle et s'inscrit dans un projet global d'aménagement du territoire. En plus des entreprises directement liées au projet LMJ, la dynamique d'innovation induite dans la région est très propice aux entreprises déjà présentes dans le domaine. Etablissements de grands groupes et PME renforcent leur notoriété grâce à ce formidable coup de projecteur.

Conscients de la nécessité de proposer une offre attractive aux industriels susceptibles de s'implanter, plusieurs acteurs de la Route des Lasers ont créé une Société d'Economie Mixte « Route des Lasers ». Cette société a pour objet :

- d'une part l'acquisition, la construction, l'aménagement et la gestion de biens et droits immobiliers destinés à la réalisation d'ensembles immobiliers permettant l'accueil d'entreprises industrielles, tertiaires et d'organismes oeuvrant dans les domaines scientifique ou social ;
- d'autre part toute opération favorisant le développement économique, scientifique et social des filières, sur tout le territoire de la Route des Lasers.

La SEM réalise entre autres des opérations d'acquisition, d'aménagement et de construction. Ces opérations d'aménagement sont financées par des fonds propres, le recours à l'emprunt et le soutien de subventions publiques (Etat, Europe et collectivités locales) conformément au CIADT du 13 décembre 2002.

1 - Aménagement et développement du Parc technologique de la Photonique - Unitec

Dans ce contexte, l'aménagement et le développement du Parc Technologique de la Photonique vise à constituer un pôle référent dans le domaine optique laser, à participer à la valorisation et au transfert de technologie de cette filière, à stimuler la création et l'implantation de sociétés appliquant les technologies optiques à divers domaines d'activité et à accueillir à terme le centre technologique ALPhANOV, centre dédié au transfert de technologies, à la recherche et au développement, ainsi qu'à la prestation de services aux entreprises émergentes.

Situé à Pessac, sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux, il se positionne :

- au plus près des infrastructures : au carrefour de deux axes importants (A 63 et rocade en accès directs), relié à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac et à la gare Saint-Jean (TGV),
- à proximité d'un pôle urbain, du pôle universitaire de Talence-Pessac, des centres de recherche du CNRS, de la technopole Bordeaux Unitec.

La zone à aménager présente une superficie totale de 37 970 m². Elle sera raccordée aux différents réseaux publics, en particulier à INOLIA, le réseau très haut débit de la Communauté Urbaine.

La SEML Route des Lasers va installer un "village d'entreprises" constitué de 4 bâtiments, dont le premier réalisé est le bâtiment EOLITE, composés d'espaces modulaires pour s'adapter au plus juste à la demande locative des entreprises émergentes. Leur proximité dans un espace ouvert favorisera les échanges et stimulera le développement technique et économique des sociétés. Les études d'aménagement ont débuté en 2006 et les travaux seront réalisés en 2007.

Les collectivités ont été sollicitées pour l'aménagement du Parc Technologique pour un montant d'aide global de 667 373 € HT, soit la somme de 222 373 € HT par collectivité.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

Nature des dépenses	Montant € HT	Ressources	Montant € HT
Etudes et travaux VRD principales	918 985	FEDER Etudes et travaux VRD principales	137 848
Etudes et travaux VRD Village d'entreprises	325 467		
	34 533	Total aides FEDER	137 848
Frais maîtrise d'œuvre déléguée		Conseil Régional - études et travaux VRD principales - études et travaux VRD Village d'entreprises - frais de maîtrise d'œuvre déléguée	153 164 60 000 9 209
		Sous total	222 373
		Conseil Général - études et travaux VRD principales - études et travaux VRD Village d'entreprises - frais de maîtrise d'œuvre déléguée	153 164 60 000 9 209
		Sous total	222 373
		Communauté Urbaine de Bordeaux - études et travaux VRD principales - études et travaux VRD Village d'entreprises - frais de maîtrise d'œuvre déléguée	153 164 60 000 9 209
		Sous total	222 373
		Total aides collectivités	667 373
		Autofinancement	474 018
TOTAL PROJET GLOBAL	1 278 985	TOTAL PROJET GLOBAL	1 278 985

Pour la Communauté Urbaine, l'assiette de la subvention porte sur les dépenses d'investissement, soit les travaux et la maîtrise d'œuvre déléguée, représentant un montant de 1 278 985 € HT.

2 - Réalisation du bâtiment EOLITE sur le Parc technologique de la Photonique – Unitec

Il s'agit de la construction d'un bâtiment industriel implanté sur le Parc Technologique de la Photonique – UNITEC conçu pour assurer une modularité maximale, permettant d'adapter l'offre locative aux besoins des entreprises. D'une surface de 1 230 m², le projet comprend un espace d'ateliers, un espace de bureaux à l'étage et des locaux techniques pour l'ensemble des utilités et services communs. La construction du bâtiment s'inscrit dans une démarche HQE.

Il sera entièrement occupé par EOLITE SYSTEMS, actuellement installée à UNITEC. Cette société a été créée en 2004 sous le nom de FEMLIGHT et a pris son nouveau nom le 1^{er} janvier 2007. Elle emploie 12 salariés pour un chiffre d'affaires de 400 000 €. Les activités d'EOLITE sont toutes technologies lasers, détection photonique ultrarapide, optique et métrologie appliqués aux télécoms, électronique RF forte puissance et d'instrumentation, oscilloscopie optique, microscopie et spectroscopie, caractérisation des rayonnements, instrumentation du semi-conducteur et des microtechnologies, métrologie scientifique, laser et des phénomènes physiques, imagerie médicale.

Dans le contexte du projet Route des Lasers, la réalisation de ce bâtiment au sein du parc technologique de la photonique vise à :

- constituer un pôle référent dans le domaine « optique laser »
- participer à la valorisation et au transfert de technologie de cette filière,
- stimuler la création et l'implantation de sociétés appliquant les technologies optiques à divers domaines d'activité, accueillir à terme le centre technologique ALPhANOV, centre dédié au transfert de technologies, à la recherche et au développement, ainsi qu'à la prestation de services aux entreprises émergentes.

Les collectivités ont été sollicitées pour un montant d'aide global de 585 039 € HT, soit la somme de 195 013 € HT par collectivité.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

Nature des dépenses	Montant € HT	Ressources	Montant € HT
Etudes et travaux	1 794	Conseil Régional - études et travaux VRD	183 049
Maîtrise d'œuvre déléguée	593	- frais de maîtrise d'œuvre déléguée	11 964
	44 865	Sous total	195 013
		Conseil Général - études et travaux VRD	183 049
		- frais de maîtrise d'œuvre déléguée	11 964
		Sous total	195 013
		Communauté Urbaine de Bordeaux - études et travaux VRD	183 049
		- frais de maîtrise d'œuvre déléguée	11 964
		Sous total	195 013
		Total aides collectivités	585 039
		Autofinancement	1 254 419
TOTAL PROJET GLOBAL	1 839 458	TOTAL PROJET GLOBAL	1 839 458

Pour la Communauté Urbaine, l'assiette de la subvention porte sur les dépenses d'investissement, soit les travaux et la maîtrise d'œuvre déléguée, représentant un montant de 1 839 458 € HT.

Ainsi, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution à la SEML Route des Lasers d'une subvention d'un montant de 222 373 € HT, pour l'aménagement du Parc technologique de la Photonique à Pessac, et d'une subvention de 195 013 € HT pour la réalisation du bâtiment EOLITE sur ledit Parc.

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions, ci-annexées, en vue de régler, notamment, les modalités de versement des subventions communautaires.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 204, article 2042, fonction 900, programme DA 01 du budget de l'année 2007.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2007,

Le Président de la Communauté
Urbaine de Bordeaux

Vincent FELTESSE

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 JUILLET 2007**